



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Section du Gard – 5 rue Bridaine, 30 000 Nîmes

Nîmes, Le 24 novembre 2020

COMMUNIQUE

Sabine Raynaud, enseignante du premier degré, adhérente et militante au SNUDI FO de l'Hérault, est convoquée devant le tribunal de Béziers le 1er décembre 2020.

Il lui est reproché d'avoir diffusé des tracts contre la loi Blanquer à un péage d'autoroute avec un foulard sur la bouche.

Ce foulard était destiné à symboliser la volonté du ministre de faire taire les revendications légitimes des enseignants.

Elle encourt une peine maximale de deux ans de prison et 4500 euros d'amende pour « entrave à la circulation » et d'un an de prison et de 15 000 euros d'amende pour « dissimulation du visage lors d'une manifestation ».

De telles poursuites sont inacceptables et constituent une atteinte intolérable à la liberté d'expression et de manifestation de tout un chacun et, plus particulièrement, de tout militant syndical.

La Fédération Force Ouvrière des personnels de l'Education Nationale, de la Culture et de la Formation Professionnelle (FNEC FP FO) du Gard dénonce un tel procédé et exige la levée de toutes poursuites contre notre collègue.

Elle peut compter sur notre soutien indéfectible.

Pascal Gasquet
Secrétaire départemental